**Garantie arbres et arbustes**

**Les Jardins Marie-Victorin**

À l’achat du terreau de transplantation arbres et arbustes en format 30 L et de mycorhizes, les arbres, arbustes et conifères en **zone 4** et moins dont l’enracinement en pot est finalisé\* sont garantis **trois (3) mois après la date d’achat**. Les conditions et volumes requis sont les suivants :

**Pour un arbuste : 30 litres (1 poche) par arbuste et 250 ml de mycorhizes.**

**Pour un arbre : 60 litres (2 poches) et 750 ml de mycorhizes.**

1. Un arrosage adéquat pour une bonne reprise;
2. Planter dans un sol bien drainé et à la bonne profondeur;
3. Respecter la zone de rusticité;

Des conseils sont disponibles en tout temps, à la pépinière, afin d’offrir les meilleures conditions de transplantation possibles. Pour que la garantie soit respectée, **vous devez absolument rapporter l’arbre en question en entier, branches et système racinaire et votre coupon d’achat broché à cette garantie.**

L'indemnisation prévue par cette garantie est non monnayable et est limitée, au choix du marchand : (1) au remplacement de l'arbre ou arbuste par un arbre ou arbuste identique, une fois seulement ; ou (2) à un crédit applicable sur un achat équivalent, pour un montant égal au prix d'achat de l'arbre ou arbuste (à l'exclusion de tout autre coût), jusqu'à concurrence d'un montant maximal de deux cent dollars (200 $) par arbre ou arbuste.

La garantie peut être annulée si l'emplacement ne respecte pas les critères de base pour une bonne reprise de la plante. Par exemple un mauvais drainage, un sol contaminé ou trop pauvre.

\*Si le client prend le risque d’acheter des arbres frais empotés du printemps, il n’y aucune garantie applicable.